

MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DE FEDERALE ASSURANCE DU 9 MAI 2023

Les entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance organisent leurs **assemblées générales ordinaires le 9 mai 2023** au siège social, rue de l'Etuve 12 à 1000 Bruxelles :

- à 10 h : Fédérale Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC ;
- à 10h30 : Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail ;
- à 11h : Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie.

Ces assemblées se dérouleront en présentiel au siège social de FEDERALE Assurance. Les actionnaires, affiliés et membres qui souhaitent y participer sont invités à s'inscrire par e-mail, avant le 02 mai prochain, à l'adresse reprise ci-dessous.

CONTACT

E-mail : direction.federale@federale.be

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents utiles relatifs aux assemblées générales ordinaires sont disponibles (ou le seront prochainement) sur son site internet www.federale.be/qui-sommes-nous.

PROTECTION DES DONNEES

FEDERALE Assurance renvoie à la politique de confidentialité, disponible sur notre site internet www.federale.be/protection-du-consommateur.